

La Surface équestre

Une surface équestre : c'est quoi ?

Une "surface équestre" peut se définir selon deux aspects :

■ C'est avant tout un équipement sportif particulièrement adapté et destiné aux différentes manifestations équestres.

C'est une surface privilégiée sur laquelle tout est fait pour assurer la sécurité et la qualité dans l'accueil et le travail des chevaux d'une part, ceux qui les accompagnent, les sportifs et le public d'autre part.

■ Cela peut être également un parc paysagé et arboré, lieu de promenade naturel dans lequel les surfaces destinées aux chevaux et celles qui sont destinées aux piétons sont clairement définies et identifiées.

Une surface équestre pour quoi faire ?

Au-delà de la pratique sportive pure, l'équitation et le monde du cheval en général sont le lieu d'enjeux incontestables, que ce soit aux niveaux sportif, économique ou touristique.

Il s'agit de mettre en place, les structures nécessaires à son évolution. Les terrains de pratique adaptés sont indispensables et doivent permettre :

■ D'organiser les manifestations et compétitions sportives des différentes disciplines équestres (concours et championnats, compétitions nationales, voire internationales), et ce, dans les conditions de sécurité, d'accueil, de qualité (sol) indispensables à l'activité.

■ D'organiser les stages de formation et de perfectionnement d'une part pour les enseignants et entraîneurs, d'autre part pour les athlètes cavaliers et les cadres techniques fédéraux.

■ D'organiser les stages de détection et de formation des jeunes cavaliers (toutes disciplines) en cohérence avec la politique sportive de la région mise en place par les Comités Régionaux d'Equitation.

■ De former les jeunes chevaux, de mettre en valeur la production équine d'un département, d'organiser les présentations et ventes au public.

■ D'accueillir et organiser les rassemblements d'équitation de loisir.

■ De faire passer les différents examens fédéraux.

■ De développer les disciplines équestres émergentes ou nouvelles dans un département, etc ...

Une surface équestre : les besoins(programme)

Les besoins (cahier des charges et/ou programme) nécessaires pour la réalisation d'une surface équestre paysagée peuvent se décliner schématiquement de la façon suivante :

■ **Les besoins spécifiques nécessaires à la pratique équestre.**

Un terrain principal (carrière (1) en sable ou herbe) d'une surface à déterminer en fonction des besoins. La forme du terrain n'est pas forcément rectangulaire. Ce terrain n'est pas forcément plat, mais alors son relief doit être particulièrement bien étudié.

Un terrain annexe pouvant servir de paddock (terrain d'entraînement), dont les caractéristiques techniques (nature du sol, arrosage, électricité ...) sont identiques à celles du terrain principal. Il doit se situer en liaison directe avec le terrain principal.

Parking vans et camions chevaux.

Boxes (accueil des chevaux).

■ **Les besoins spécifiques nécessaires au public.**

(Le public doit pouvoir se promener sur le site, en toute sécurité, dans un cadre agréable, verdoyant et paysagé).

Un parking voitures

Des gradins ou tribunes. Il s'agit d'exploiter le site dans les meilleures conditions, et de créer des gradins naturels et plantés (buttes de terre).

Les circulations. Les circulations seront particulièrement bien soignées. Tout danger doit être écarté par une non mixité des circulations.

Les commodités. Il sera évidemment nécessaire de prévoir les sanitaires en nombre suffisant. Un coin buvette et restauration sera également prévu et bien placé sur le site.

Des surfaces abrités (type structures légères) pourront être envisagés pour les spectateurs, à proximité des aires de buvette et restauration.

Nota : Les accès et le positionnement du public devront faire l'objet d'une étude particulière (accès, cheminements, visibilité). Il est ainsi préférable de ne pas situer les spectateurs sur un seul côté.

■ **Autres équipements.**

Pour compléter le complexe, il conviendra de prévoir les équipements complémentaires suivants et tout aussi indispensables pour le bon déroulement des activités envisagées :

Tribune de jury, local pour entreposer les obstacles, lices de dressage, matériel, etc...

Nota : Les surfaces de chaque élément de programme devront être précisées. Elles dépendent des options retenues et sont déterminantes dans le choix du site d'une part et dans le bilan financier de l'opération.

Surface équestre : choix d'un site

Le choix du site est important. Il doit répondre à un certain nombre de critères garantissant à la fois son fonctionnement et sa vocation d'équipement équestre « ouvert ». (lieu de promenade privilégié et sécurisé pour un public non averti).

■ **Une accessibilité facile.**

* Une situation géographique étudiée : (proximité des grandes voies de circulation régionales, autoroutes (échangeurs), nationales, transports en communs locaux) et un environnement de qualité.

* D'où également, à moindre échelle, un souci permanent du traitement des flux de circulation à l'intérieur même du site.

■ Des terrains adaptés à la pratique

C'est-à-dire correspondant à un certain nombre de critères tels que :

- * Superficie suffisante : répondant à la fois aux normes des équipements et à la qualité paysagère d'un tel site.
- * Nature du sol : La qualité du sol équestre est primordiale et doit permettre des manifestations « tout temps ».
- * Proximité des réseaux nécessaires.
- * Topographie à la fois attrayante (différences de niveaux, reliefs, courbes ...) et non pénalisante (pente trop abrupte, travaux de nivellement trop importants ...).

Conclusion

Nota : Ce cahier des charges sommaire n'est pas exhaustif. Il a pour but de rappeler rapidement ce que doit comporter au minimum, l'équipement sportif que représente une surface équestre. L'étude d'un tel équipement nécessitera l'intervention très en amont de professionnels (Architecte et paysagiste) ayant une parfaite connaissance du cheval et des activités qui lui sont liées.

La mise en œuvre d'un tel projet peut également être une formidable opportunité pour une collectivité de « réhabiliter » des terrains laissés en friche ou des terrains dont la configuration et la localisation ne permettent pas d'autre « rentabilité ». Il s'agira alors d'un véritable choix « politique ».

(1) Carrière : « Carrière » hippique vient des mots latins « carrus » (le char) et « carrera » (l'endroit où l'on fait les courses de char). Ce mot désigne donc tout naturellement l'emplacement spécialement aménagé pour présenter, exercer ou mettre en compétition des chevaux.

Renseignements et conseils

Cheval Concept : Yves Tourvieille – Architecte
Parc Altaïs - 27 rue Adrastée - 74650 - Chavanod
Email : y.tourvieille@wanadoo.fr
